

La mathématique d'un mouvement : une multitude d'additions génèrent un effet multiplicateur



Bilan

Décembre 2006-Mars 2009

26 mars 2009

Table des matières

Sigles et acronymes	i
1. Le mouvement MAÉ-MAÉ en bref	1
2. Évolution du MAÉ-MAÉ depuis sa fondation il y a cinq ans.....	2
2.1 Création du MAÉ-MAÉ en réponse à la crise agricole mondiale	2
2.2 Les six droits à la base du MAÉ-MAÉ.....	2
2.3 Alliances stratégiques au Québec et à l'international	3
2.4 La gestion de l'offre reconnue comme mécanisme d'économie sociale et solidaire	3
2.5 La souveraineté alimentaire et les droits du MAÉ-MAÉ	3
2.6 La gestion de l'offre, clé de voûte de la souveraineté alimentaire	4
3. Les victoires des deux dernières années.....	4
3.1 L'essor de la souveraineté alimentaire	4
3.2 Et la gestion de l'offre?.....	7
3.3 Le rôle d'UPA DI	8
4. L'avenir?.....	8
5. Les actions réalisées depuis décembre 2006	9
5.1 Événements et rencontres.....	9
5.2 Publications et visibilité dans les médias	10
5.3 Appui aux organisations paysannes partenaires	11

SIGLES ET ACRONYMES

ANOPACI	Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire
APCAM	Assemblée permanente des chambres d'agricultures du Mali
APE	Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AQOCI	Association québécoise des organismes de coopération internationale
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNOP Guinée	Confédération nationale des organisations paysannes de la Guinée
CNOP Mali	Coordination nationale des organisations paysannes du Mali
ECOWAP	Cadre de politique agricole de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCA	Fédération canadienne de l'agriculture
FIPA	Fédération internationale des producteurs agricoles
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (France)
GESQ	Groupe d'économie solidaire du Québec
GO5	Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre
GOANA	Grande offensive pour l'agriculture, la nourriture et l'abondance (Sénégal)
GREMA	Groupe de réflexion et d'échanges sur la régulation des marchés agricoles
LOA	Loi d'orientation agricole
MAÉ-MAÉ	Mouvement pour une agriculture équitable
MOMAGRI	Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Organisations professionnelles agricoles
PADCLA	Projet d'appui au développement des compétences de leaders agricoles d'Afrique de l'Ouest
PRC	Programme de renforcement des capacités

RIPESS	Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SOCODEVI	Société de coopération pour le développement international
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UPA	Union des producteurs agricoles
UPA DI	UPA Développement international

1. LE MOUVEMENT MAÉ-MAÉ EN BREF

Fondé le 17 mars 2004.

Compte 773 adhérents dans plus de 20 pays.

MAÉ-MAÉ fait la promotion :

- d'une agriculture équitable qui se développe sur la base des six droits :
 1. Droit à la sécurité alimentaire
 2. Droit à l'intégralité du territoire national
 3. Droit à l'intégrité du territoire agricole
 4. Droit à la protection de l'agriculture familiale
 5. Droit à un prix équitable pour les produits de la ferme
 6. Droit à la gestion du marché intérieur
- de la souveraineté alimentaire, qui constitue la base et la résultante des six droits, qui rejoint le droit absolu des peuples de se nourrir et assure l'indépendance des États.
- de la gestion de l'offre en tant qu'outil de développement et de répartition de la richesse et comme clé de voûte de la souveraineté alimentaire.

Stratégie d'intervention :

- Rencontres de sensibilisation avec un grand nombre d'organismes
- Activités d'échange et de formation entre leaders agricoles du Nord et du Sud
- Publications de documents de réflexion
- Bulletins d'information
- Visibilité dans les médias
- Accompagnement d'organisations agricoles et gouvernementales pour la définition de politiques agricoles et commerciales.

2. ÉVOLUTION DU MAÉ-MAÉ DEPUIS SA FONDATION IL Y A CINQ ANS

2.1 Création du MAÉ-MAÉ en réponse à la crise agricole mondiale

L'agriculture mondiale est en crise. Négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui représentent une menace pour les marchés intérieurs, crise du revenu, pressions en faveur d'une agriculture à dimension inhumaine, surendettement, difficultés d'établissement de la relève agricole... Autant de problèmes engendrés par un néo-libéralisme sauvage, une économie non régulée et modulée à l'avantage des plus riches. Ces mêmes problèmes, les producteurs agricoles du monde entier y font face. Les citoyens de tous les pays en subissent aussi les conséquences et s'en inquiètent de plus en plus, comme en témoigne l'engouement pour le commerce équitable et l'agriculture soutenue par la communauté. Ces approches sont encourageantes, mais insuffisantes, car la crise est systémique et sa résolution demandera des changements aux structures et aux politiques, tant sur le plan national, qu'international. C'est pour promouvoir de tels changements qu'est né le Mouvement pour une agriculture équitable (MAÉ-MAÉ).

Rappelons que le MAÉ-MAÉ a pris son envol en 2004, inspiré par les leaders africains impliqués dans la réflexion engendrée par le « Projet d'appui au développement des compétences de leaders agricoles (PADCLA) d'Afrique de l'Ouest ». Le PADCLA, initié par UPA Développement international (UPA DI) en septembre 2002 et supporté financièrement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a rejoint 17 organisations professionnelles agricoles (OPA) de sept pays ouest-africains. Il ciblait les leaders agricoles de ces OPA pour les aider à mieux comprendre le processus de négociation à l'OMC et échanger avec leurs représentants gouvernementaux sur les enjeux de ces négociations ainsi que sur l'importance de développer des positions communes. Le PADCLA a pris fin en décembre 2005, mais le mouvement de concertation d'une part entre OPA, et d'autre part entre OPA et représentants gouvernementaux, s'est poursuivi et a pris de l'ampleur, alimenté par le MAÉ-MAÉ.

2.2 Les six droits à la base du MAÉ-MAÉ

Le Mouvement MAÉ-MAÉ défend et promeut six droits essentiels au développement de l'agriculture équitable. Cette notion de droit est fondamentale, car il n'y a que les droits reconnus qui puissent être défendus et revendiqués sur la scène internationale. Les autres types de déclarations faites par la société civile ont certes une valeur pédagogique, mais elles n'ont que très peu de poids lorsque vient le temps d'influencer le cours des négociations internationales.

Le premier des six droits promu par le MAÉ-MAÉ, le **droit à l'alimentation** est reconnu depuis l'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'homme en 1948. Les cinq droits suivants sont nécessaires à la réalisation du premier et s'appuient sur le contenu de nombreuses conventions internationales. Cependant, du travail reste à faire pour les faire reconnaître et surtout, les faire appliquer. Il s'agit du **droit à l'intégralité du territoire national**, du **droit à l'intégrité du territoire agricole**, du **droit à la protection de l'agriculture familiale**, du **droit à un prix équitable pour les produits de la ferme** et du **droit à la gestion du marché intérieur**. Ces six droits forment un tout indissociable et, tant qu'ils ne seront pas respectés, l'agriculture mondiale s'enfoncera dans la crise.

2.3 Alliances stratégiques au Québec et à l'international

MAÉ-MAÉ a été lancé à Cotonou, au Bénin, le 17 mars 2004 avec la participation d'une centaine de représentants en provenance des organisations professionnelles agricoles et des gouvernements d'Afrique de l'Ouest et du Québec. La Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre (GO5) et son équivalent canadien, SM5, se sont rapidement joints au Mouvement, y voyant un intérêt certain pour la promotion de la gestion de l'offre au niveau international. Cinq ans plus tard, le Mouvement compte 773 adhérents répartis dans plus de 20 pays.

Depuis sa fondation il y a cinq ans, le MAÉ-MAÉ n'a cessé de progresser. Les efforts de sensibilisation au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde ont été déployés stratégiquement afin de créer une synergie avec d'autres mouvements existants, soit celui de l'Économie sociale et solidaire ainsi que celui de la Souveraineté alimentaire. Le MAÉ-MAÉ n'a pas la prétention de vouloir fédérer les organismes faisant partie de tous ces mouvements, mais bien de créer une alliance stratégique portant sur les points de convergence.

2.4 La gestion de l'offre reconnue comme mécanisme d'économie sociale et solidaire

Les efforts de sensibilisation du MAÉ-MAÉ ont permis de faire reconnaître la gestion de l'offre comme un mécanisme d'économie sociale et solidaire, tant au Québec (GESQ) qu'au niveau international (RIPESS). Parce qu'elle constitue une forme de démocratisation de l'économie, qu'elle permet une meilleure répartition des richesses et le maintien d'une agriculture familiale partout sur le territoire, la gestion de l'offre est en effet considérée par les adhérents à ce Mouvement comme une forme de commerce équitable.

2.5 La souveraineté alimentaire et les droits du MAÉ-MAÉ

Le concept de souveraineté alimentaire a été présenté pour la première fois par Via Campesina lors du Sommet de l'alimentation organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), à Rome, en 1996. Par la suite, il a été repris et développé par le Mouvement altermondialiste lors des Forums Sociaux Mondiaux. La souveraineté alimentaire est présentée comme un droit international qui laisse la possibilité aux pays ou aux groupes de pays de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur les populations de d'autres pays. La souveraineté alimentaire est donc une rupture par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles mise en œuvre par l'OMC. Elle constitue la base et la résultante des six droits mis de l'avant par le MAÉ-MAÉ, rejoignant le droit absolu des peuples de se nourrir et assurant l'indépendance des États.

Un nombre croissant d'organisations de la société civile font aujourd'hui la promotion de la souveraineté alimentaire et contribuent à faire reconnaître le concept comme un projet de société à l'échelle planétaire. L'idée commence aussi à se tailler une place au niveau des gouvernements et des Nations Unies. Lors du forum de Dakar 2005, plus de 800 personnes (chefs d'États, ministres de l'Agriculture et du Commerce, scientifiques, experts, représentants de la société civile et d'organisations agricoles et internationales) ont adopté comme orientation la mise en œuvre effective de la souveraineté alimentaire. La même année, le gouvernement du Mali adoptait la souveraineté alimentaire comme fondement de sa Loi d'orientation agricole et la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) l'incorporait dans sa Politique agricole régionale (ECOWAP).

Le dernier séminaire ouest-africain sur la souveraineté alimentaire organisé par l'Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI) et UPA DI a permis de préciser la différence entre autosuffisance alimentaire, sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire. Contrairement à l'autosuffisance alimentaire, la souveraineté alimentaire ne s'oppose pas à l'exportation et l'importation de produits agricoles, mais à certaines conditions... Ainsi, le développement de la production doit s'appuyer sur un marché domestique fermement établi, bien valorisé et organisé afin de s'assurer d'une certaine stabilité. Les termes des échanges doivent être équitables pour tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire ainsi que pour les pays exportateurs et importateurs. Pour cela, le secteur de la transformation doit être développé dans les régions ressources. Les organisations professionnelles agricoles doivent également être renforcées dans le sens de leur vitalité et leur viabilité pour leur permettre de faire le poids face aux opérateurs privés. Les marchés nationaux, régionaux et internationaux doivent être régulés. Une série de mesures d'ordre technique, financière et législatif doivent être prises afin de stimuler le développement durable de la production. Des mécanismes de stockage doivent être mis en place et l'offre doit être gérée pour que les volumes mis en marché soient en adéquation avec la demande mondiale.

2.6 La gestion de l'offre, clé de voûte de la souveraineté alimentaire

La contribution particulière du MAÉ-MAÉ au débat sur la souveraineté alimentaire consiste à faire la promotion de la gestion de l'offre en tant que mécanisme permettant la mise en œuvre effective de la souveraineté alimentaire dans les pays qui l'exerceront. Le MAÉ-MAÉ travaille ainsi à présenter la gestion de l'offre comme clé de voûte de la souveraineté alimentaire.

3. LES VICTOIRES DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

3.1 L'essor de la souveraineté alimentaire

Un nombre croissant de gens et de réseaux existants se reconnaissent dans les principes à la base du concept de souveraineté alimentaire (altermondialistes, agriculture soutenue par la communauté, *slow food*, produits d'appellation contrôlée, etc.). De nombreuses tendances pour une agriculture plus respectueuse des droits humains en viennent ainsi à converger autour d'un même thème.

Au Québec et au Canada :

- Des organisations non gouvernementales (ONG) québécoises et canadiennes majeures (OXFAM-Québec, Développement et Paix, InterPares) défendent maintenant la souveraineté alimentaire et nombre d'autres (SOCODEVI, Œuvre Léger, etc.) s'y intéressent.
- Les 12^e Journées québécoises de la solidarité internationale, en novembre 2008, ont porté sur la souveraineté alimentaire. Ceci fait suite aux États généraux de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), à l'automne 2006, lors desquels la souveraineté alimentaire a été clairement reconnue.

- Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a appuyé une série « d'idées fortes associées au concept de souveraineté alimentaire », y compris « la prémisse voulant que la finalité première de l'agriculture soit de produire, en appliquant les principes du développement durable, des aliments de qualité pour la population québécoise ». Notez qu'UPA DI a présenté un mémoire à la Commission sur le thème de la souveraineté alimentaire et que ce thème fut largement soutenu par nombre d'autres mémoires livrés à la Commission.
- Le Congrès général 2007 de l'Union des producteurs agricoles (UPA) a adopté une résolution unanime sur la souveraineté alimentaire, un changement de cap significatif qui vient renforcer le courant voulant que l'agriculture québécoise demeure essentiellement familiale et se développe dans le respect de l'environnement démontrant ainsi une volonté de rapprochement des agriculteurs envers les citoyens. Cette résolution illustre aussi que les producteurs agricoles québécois reconnaissent l'existence d'autres agricultures à travers le monde, qu'ils ne veulent pas déstabiliser.
- La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a également adopté une résolution unanime sur la souveraineté alimentaire lors de son assemblée générale annuelle 2009, un pas important pour cette organisation étant donné la diversité de l'agriculture canadienne et la connotation politique attribuée par certains à l'expression « souveraineté alimentaire ».
- L'année 2008 a vu la fondation de la Coalition québécoise pour la souveraineté alimentaire, après qu'une quarantaine d'organismes eurent ratifié la Déclaration de Montréal demandant aux deux paliers gouvernementaux de faire de la souveraineté alimentaire un élément clé de leur politique agricole. Un tour de force qui rapproche les producteurs agricoles du reste de la société civile autour d'un même enjeu.
- La couverture médiatique et la participation à l'événement *D'abord nourrir notre monde – Rendez-vous québécois sur la souveraineté alimentaire*, organisé par la Coalition GO5 en septembre 2007, témoigne aussi de la percée du concept de souveraineté alimentaire en sol québécois.
- Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), organisme représentant près de 100 organisations du secteur bénévole canadien vouées à l'élimination de la pauvreté dans le monde, a fait mention de la souveraineté alimentaire et de la nécessité d'organiser la production en fonction des besoins locaux dans son *Programme en 10 points – Le défi mondial d'éliminer la pauvreté et l'injustice*.

En Afrique :

- Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a fait de la souveraineté alimentaire son fer de lance.
 - Dans l'*Appel de Niamey*, déclaration signée par les leaders des organisations paysannes et leurs réseaux, les parlementaires, les cadres de l'administration publique du secteur agricole et du secteur commerce rassemblés au Forum sur la souveraineté alimentaire organisé par le ROPPA (novembre 2007), ceux-ci se sont engagés à œuvrer pour :

- l'élaboration et la mise en œuvre participatives d'une charte sous-régionale de souveraineté alimentaire, sous l'égide de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec la collaboration de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et du Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).
 - La définition et la mise en œuvre d'une politique commerciale et des mesures de protection conformes aux objectifs de la souveraineté alimentaire.
 - L'adaptation et l'application effective des principes de la souveraineté alimentaire et de la charte dans les politiques agricoles et commerciales et des mesures de protection.
- Depuis le Forum de Niamey, des avancées ont eu lieu au niveau de la CEDEAO et de l'UEMOA en ce qui a trait à la réflexion et au positionnement face à la souveraineté alimentaire.
- En octobre 2008, le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, a visité l'UPA. Le gouvernement de ce pays a lancé récemment une *Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance* (GOANA), qu'il présente comme un modèle de partenariat public privé pour relever le défi de la souveraineté alimentaire. Monsieur Wade est très intéressé par le modèle québécois qui, à ses yeux, permettrait d'atteindre les objectifs que le Sénégal s'est fixés quant au développement de l'agriculture basé sur les fermes familiales, et a sollicité l'appui d'UPA DI pour le soutenir dans sa réflexion sur les stratégies. Il est d'ailleurs à préparer le second rendez-vous Dakar agricole¹ qui se tiendra en 2010.
 - De 2006 à 2008, UPA DI a travaillé avec le Haut commissariat de la sécurité alimentaire du Mali pour développer des stratégies de mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole, laquelle a pour ligne directrice la souveraineté alimentaire.

Au niveau mondial :

- Trente-deux états soutiennent, à travers leurs constitutions, la souveraineté alimentaire.
- La FAO semble aussi prendre le virage de la souveraineté alimentaire, comme en témoigne cet extrait du discours de Marie-Noëlle Koyara, représentante de la FAO en Côte d'Ivoire, lors d'un atelier organisé par UPA DI en janvier 2009. « La sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire constituent une partie intégrante et essentielle de la justice sociale et d'un développement national authentique. Il faut privilégier des politiques et programmes capables de protéger et de favoriser une agriculture conçue comme un moyen d'existence durable fondé sur des systèmes de production alimentaire agroécologique ».

¹ Rappelons que le premier Dakar Agricole s'est tenu en février 2005 sous le thème de la « Fracture agricole ». Plus de 800 personnes, dont 13 chefs d'État ou leurs représentants, ainsi que plusieurs ministres de l'agriculture ou du commerce, y ont discuté de l'avenir de l'agriculture en Afrique et se sont questionnés sur les incidences des négociations de l'OMC pour les pays africains. Le GO5 était fortement représenté à cette activité et la gestion de l'offre y a été présentée.

- Le rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur le droit à l'alimentation, Monsieur Olivier de Schutter, a prononcé à Montréal en octobre 2008 un vibrant plaidoyer pour la mise en place de politiques publiques nationales et internationales qui favorisent la sécurité et la souveraineté alimentaire.
- La Commission européenne a récemment fait une déclaration sur la souveraineté alimentaire.

3.2 Et la gestion de l'offre?

Le ROPPA démontre un fort intérêt vis-à-vis de la gestion de l'offre, qu'il considère comme un élément essentiel de la réalisation de la souveraineté alimentaire. La gestion de l'offre favoriserait en effet le développement d'un marché régional de produits agricoles vivriers, qui permettrait de faire jouer les complémentarités agroécologiques des pays de la Sous-région et de minimiser la dépendance alimentaire envers les pays développés. Présentement, les échanges commerciaux régionaux de produits agricoles ne représentent que 15% du commerce des pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour que cette proportion s'intensifie, il faudra nécessairement intensifier la protection aux frontières, car le tarif extérieur commun de la CEDEAO est extrêmement faible. Le ROPPA est également en faveur de la création d'une agence internationale pour la gestion de l'offre, qui permettrait de gérer l'utilisation des capacités de production de l'agriculture afin de remédier tant aux problèmes des surplus que des pénuries de produits alimentaires, tout en stabilisant les prix mondiaux à un niveau rémunérateur pour les producteurs.

Une déclaration intitulée *Quels rôles de la FAO en matière de régulation des marchés nationaux et internationaux afin de soutenir l'agriculture familiale ?* a été remise au Comité des produits de la FAO dans le cadre de sa 66^e session le 23 avril 2007. Les 16 organismes signataires, incluant les offices membres du SM5, le ROPPA, l'East African Farmers Federation, la Southern African Confederation of Agricultural Unions et la Plate-Forme Sous-Régionale d'organisations paysannes de l'Afrique centrale, ont demandé à la FAO de voir à la réhabilitation des instruments de gestion de l'offre et de mise en marché collective, de soutenir la mise en œuvre d'accords internationaux sur les produits et de s'assurer que l'agriculture puisse bénéficier d'un traitement particulier dans les accords commerciaux de façon à pouvoir utiliser les mesures de contrôle des importations.

Plusieurs gouvernements africains (Mali, Burkina Faso) ont démontré de l'intérêt à collaborer avec les organisations professionnelles agricoles pour assurer la sécurité alimentaire de leurs pays, notamment par le biais de systèmes d'informations sur les stocks et de contrats d'approvisionnements pour la reconstitution des stocks nationaux de sécurité. Ces derniers éléments sont des étapes importantes vers le développement de mécanismes de gestion de l'offre adaptés à la réalité africaine.

Les ateliers régionaux organisés en 2008 et 2009 dans le cadre du MAÉ-MAÉ ont permis, dans plusieurs cas, d'initier une discussion entre organisations paysannes et états sur le rôle de régulation de l'État en lien avec les fluctuations des prix des produits agricoles. Dans le cas du Sénégal, les participants sont allés encore plus loin en recommandant la mise en place d'un mécanisme efficace de commercialisation avec gestion de l'offre, d'évaluer les besoins en volume de production et de consommation ainsi que de réviser complètement les règles d'accès au marché telles que définies dans les accords de l'OMC. Ils ont spécifiquement recommandé à l'État de prendre en compte, dans les plans de relance du programme agricole,

les volets relatifs à la commercialisation/transformation, la gestion de l'offre et des opérations post-récolte, l'organisation de la mise en marché, le stockage des produits agricoles, etc. Ces enjeux seront sans doute abordés lors de la deuxième édition du Dakar Agricole qui sera organisé en 2010 à l'initiative du président du Sénégal.

En décembre 2007, le président sénégalais a d'ailleurs refusé de signer de nouveaux traités commerciaux (les APE) avec l'Union européenne, cette dernière demandant aux pays d'Afrique qu'ils laissent entrer dans leurs marchés les exportations de l'Union européenne sans droits de douane. Ce geste courageux a été imité par tous les gouvernements africains à l'exception de la Côte d'Ivoire. Notons que le Sénégal, malgré un fort potentiel de production, est dépendant à 60 % des importations pour combler sa demande de céréales et que 50 % de son déficit commercial est dû à l'importation de produits alimentaires.

Avec tous ces éléments, on peut considérer que, définitivement, la « graine » de la gestion de l'offre a commencé à germer en Afrique. Elle a aussi commencé à se développer en Europe, comme en témoigne l'existence du Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture (MOMAGRI), une initiative française qui vise à susciter une large mobilisation internationale pour la mise en place d'un système de régulation des marchés agricoles mondiaux.

3.3 Le rôle d'UPA DI

En tant qu'organisation coordinatrice du MAÉ-MAÉ, UPA DI a contribué à des degrés divers, mais significatifs à ces développements. Cette contribution est indissociable de celle des interventions mise en œuvre par UPA DI dans les pays en développement. Ce sont les contacts et la crédibilité que nous apportent nos interventions, notamment en ce qui a trait à la mise en marché collective et à l'approche filière, qui nous ouvrent les portes pour discuter de politiques agricoles et commerciales avec les ministres, voir la présidence de ces pays. À travers ses alliances, dont AgriCord et celles avec les organisations du Sud, le rapprochement avec des organisations comme la FCA au Canada et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) en France et la mise en œuvre de projets comme le Programme de renforcement des capacités (PRC), UPA DI est à même de contribuer non seulement à la réflexion, mais aussi à la mise en œuvre de stratégies soutenant la souveraineté alimentaire.

4. L'AVENIR?

UPA DI est née de la conviction que la mondialisation des problèmes appelle à une mondialisation des solidarités. Cela n'a jamais été aussi vrai qu'en 2008, qui a vu la crise agricole se doubler d'une crise alimentaire, d'une crise financière et d'une crise économique à l'échelle internationale. L'aide alimentaire qui, par le passé, a été utilisée dans certains cas pour faire face à une demande qui ne pouvait pas être satisfaite par le marché et secourir directement ceux qui ont faim, n'est pas une solution durable. Les pays en développement sont conscients qu'il importe, au contraire, de mettre en œuvre des politiques susceptibles d'accroître la production vivrière, d'où un intérêt grandissant à défendre le droit à la souveraineté alimentaire et à explorer le potentiel d'outils de régulation tel que la gestion de l'offre. Les pays membres de la CEDEAO, en particulier, affichent leur volonté de fonctionner ensemble comme une zone de libre-échange tout en régulant et en protégeant leur marché agricole régional.

UPA DI souhaite poursuivre son appui auprès des leaders d'organisations professionnelles agricoles (OPA) des pays en développement dans l'organisation et l'approfondissement des notions de gestion de l'offre et de souveraineté alimentaire. L'objectif étant de mieux outiller les leaders agricoles de ces organisations afin qu'ils puissent concevoir leur propre système de régulation de l'offre. La période actuelle est cruciale. La crise alimentaire a attiré l'attention des gouvernements et il faut en profiter pour les inciter à réintroduire l'agriculture dans les priorités de développement.

5. LES ACTIONS RÉALISÉES DEPUIS DÉCEMBRE 2006

5.1 Événements et rencontres

- Conférence *D'abord nourrir notre monde*, septembre 2007, avec la participation d'Aminata Traoré, ex-ministre de la Culture et du Tourisme du Mali, écrivaine et consultante pour plusieurs organisations non gouvernementales internationales. Dans son discours, Madame Traoré a affirmé que la souveraineté alimentaire était la seule porte de sortie pour sauver l'Afrique.
- Tenue d'un séminaire sur la souveraineté alimentaire au Bénin en octobre 2007, regroupant plus de 50 participants représentant les principales OPA de l'Afrique de l'Ouest.
- Forum sur les mécanismes d'accès aux marchés, organisé par UPA DI en octobre 2007 à la Maison de l'UPA. Des représentants d'organisations de producteurs du Kenya, de l'Ouganda, de la Zambie, de la Tanzanie, de Malawi et des Philippines ont participé à cet événement. Des chercheurs européens et nord-américains, notamment ceux membres du groupe Regoverning Markets, qui collaborent avec la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), et ceux membres du Groupe de réflexions et d'échanges sur la régulation des marchés agricoles (GREMA), ainsi que des représentants d'organisations de producteurs agricoles canadiennes et québécoises et divers organismes canadiens et internationaux ont également participé à ce Forum. Les deux premiers jours du Forum, soit le 1^{er} et 2 octobre, ont été consacrés à des études de cas sur divers outils collectifs de mise en marché. La troisième journée a porté sur la régulation des marchés et la gestion de l'offre.
- Participation au Forum mondial sur la souveraineté alimentaire de *Nyéleni*, qui a eu lieu du 23 au 27 février 2007 à Sélingué au Mali, organisé par la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) du Mali et Via Campesina.
- Participation au Salon international de l'agriculture du Mali, organisé par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM) du 24 au 30 avril 2008 à Bamako. Une conférence sur la souveraineté alimentaire a été présentée et le président de la République du Mali, Monsieur Amadou Toumani Touré, a été rencontré.
- En 2008 et 2009, organisation de six ateliers nationaux par les plateformes nationales membres du ROPPA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal). Ces ateliers visaient à mieux cerner le concept de souveraineté alimentaire et promouvoir sa concrétisation.

Un total de 420 participants en provenance des organisations paysannes, des services étatiques, d'ONG, de structures partenaires au développement, du secteur privé et informel ont participé à ces ateliers.

- Un séminaire sur la souveraineté alimentaire regroupant les leaders agricoles de sept pays d'Afrique de l'Ouest s'est tenu les 27, 28 et 29 janvier 2009 en Côte d'Ivoire. Une quarantaine d'organisations paysannes (OP) en provenance du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakry, Mali, Niger et Sénégal se sont donné rendez-vous à Grand-Bassam afin de faire le bilan des efforts déployés au cours de la dernière année pour promouvoir la souveraineté alimentaire, faire le point sur l'évolution du concept et se donner un plan d'action pour la prochaine année.
- Visite du ministre de l'Agriculture du Mali et des instances de l'APCAM à l'Assemblée générale annuelle d'UPA DI et rencontre de travail sur l'avenir des négociations à l'OMC et de leur portée sur l'agriculture mondiale.
- Collaboration en tant qu'organisateur au *Rendez-vous de la Coopération québécoise et canadienne dans la Francophonie*, en marge du *Sommet de la Francophonie*, à Québec, en octobre 2008. Le président de la République du Mali y était présent à titre de conférencier. Nous avons pu discuter avec lui de la crise alimentaire et des solutions à apporter.
- Rencontre avec le président du Sénégal en octobre 2008.
- Rencontres de sensibilisation au Québec : 26 conférences pour un total d'environ 2500 personnes rencontrées.
 - 8 rencontres avec des fédérations, syndicats ou groupes spécialisés affiliés à l'UPA
 - 7 rencontres avec d'autres groupes du milieu agroalimentaires
 - 11 rencontres avec d'autres organismes québécois
- Accompagnement de leaders au Congrès général de l'UPA.

5.2 Publications et visibilité dans les médias

- Dépôt d'un mémoire portant sur la souveraineté alimentaire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
- Production de deux numéros de *Terres humaines* portant sur la souveraineté alimentaire: « D'abord nourrir notre monde » et « Entre fracture agricole et désordre alimentaire, le choix de la souveraineté alimentaire ».
- Production d'une bande dessinée sur la souveraineté alimentaire, laquelle existe en deux versions (l'une ciblant les pays du Nord en version française, anglaise et espagnol et l'autre ciblant un public africain, en version française et anglaise).
- Bulletins MAÉ-MAÉ : 8 parutions depuis janvier 2007.

- Articles dans Semences de solidarités : un numéro complet en plus de sept articles portant sur la souveraineté alimentaire.
- Divers articles dans La Terre de chez nous.
- Articles dans le Quebec Farmers' Advocate : trois articles en lien avec la souveraineté alimentaire.
- De nombreux articles dans les médias africains en lien avec les activités de MAÉ-MAÉ et les conférences prononcées en terre africaine.
- Participation à la rédaction du document sur la souveraineté alimentaire préparé dans le cadre de la 12^e édition des Journées québécoises de la solidarité internationale – 2008.
- Visibilité dans les médias.
 - Entrevue filmée dans le cadre de la série documentaire *Manifestes en série*, parue à l'été 2008.
 - Participation à la tribune de *Maisonnette en direct* à la radio de Radio-Canada, printemps 2008.
 - Entrevue avec Gérald Fillion à l'Heure des Comptes, à la radio de Radio-Canada, automne 2008.
 - Entrevue à la Semaine Verte, été 2008.
- Site internet en onde depuis 2007 : 785 visites entre le 3 mai 2008 et le 1^{er} mars 2009.
- Distribution d'environ 2000 passeports MAÉ-MAÉ.

5.3 Appui aux organisations paysannes partenaires

- Dix missions de suivi ainsi qu'un suivi à distance. À titre d'exemple :
 - Soutien à la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP Guinée) dans sa réflexion sur les systèmes d'informations sur les marchés.
 - Le projet d'appui au processus de Loi d'orientation agricole (LOA) au Mali en collaboration avec la Coordination des organisations paysannes du Mali (CNOP Mali). Avril 2006 - juin 2007.